

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 24

Séance du 1er décembre 2022

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,
Adjoints au Maire

M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul
BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Michel GOETTELMANN,
Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD,
Lysiane STENGER, Claire-Catherine BRUN, Amandine MARTIN, Axèle
EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mme Anne-Catherine
DORIDANT, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE

Nadine GUTHAPFEL donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

Mme Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Anne-Catherine
DORIDANT

Absents :

13. Divers

RAPPORTEUR : M. le Maire

DELIBERATION D01122022/11

13.1. Conventions police pluricommunale

13.1.2 .Avenant n°3 convention police pluricommunale Châtenois – Kintzheim

Les 3 avenants aux conventions de police pluricommunale concernent la modification de l'article 3 des conventions, à savoir la dénomination des agents actuels de la police municipale, amenés à agir pour le compte des 3 autres maires des communes.

« Article 3 modifié en date du conseil municipal du 1er décembre 2022 : Dans les conditions fixées par les articles R.2212-13 et R.2212-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont chargés de ces missions les 3 agents du service de la Police Municipale, composé comme suit :

- Chef de Service de police municipale Marco CRISTIANI, Responsable du service,
- Gardien Brigadier Fabien STAUFFER,
- Gardien Brigadier Florian BOUL

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le



ID : 067-216700732-20221212-2022121208-DE

Les autres articles des conventions sont inchangés.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE la signature de l'avenant.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 5 décembre 2022

Luc ADONETH
Le Maire,

Christophe ELSAESSER
Le secrétaire de séance,